



Autoroute 30 en partenariat public-privé

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

15 décembre 2018 – 14 décembre 2019



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE	2
3. REVENUS DE PÉAGE	5
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN	6
4.1 GESTION DE LA CIRCULATION.....	6
4.2 INSPECTIONS	7
4.3 TRAVAUX	8
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE	9
5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS.....	9
5.2 PLAINTES.....	11

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2019 AU 31 JANVIER 2020



1. INTRODUCTION

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports du Québec (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en partenariat public-privé (PPP) de l'autoroute 30, de même que la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires et l'exploitation d'un poste de péage, et ce, pendant 34 ans.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012. La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces nouveaux tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie. Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1^{er} avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute pour une période de 30 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2042.

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'entretien et d'exploitation pour l'année d'opération d'A30 Express, s'étendant du 15 décembre 2018 jusqu'au 14 décembre 2019.

2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE

En 2019, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à près de 22 793, représentant un nombre annuel total de 8,3 millions de véhicules.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 16 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 3 699 par jour.

Trois méthodes de paiement sont acceptées au poste de péage de l'autoroute 30 : l'argent comptant, la carte de crédit et le transpondeur. En 2019, le mode de paiement privilégié par les utilisateurs est l'argent comptant, représentant 41,7 % de l'ensemble des transactions. Les paiements réalisés par les détenteurs de transpondeur représentent 37,1 % des transactions, alors que les paiements par carte de crédit constituent 21,2 % de l'ensemble des transactions.

Il est possible de remarquer une forte saisonnalité dans la fréquentation de l'autoroute 30, puisque l'achalandage durant la saison estivale est particulièrement élevé en comparaison avec celui enregistré durant la saison hivernale.

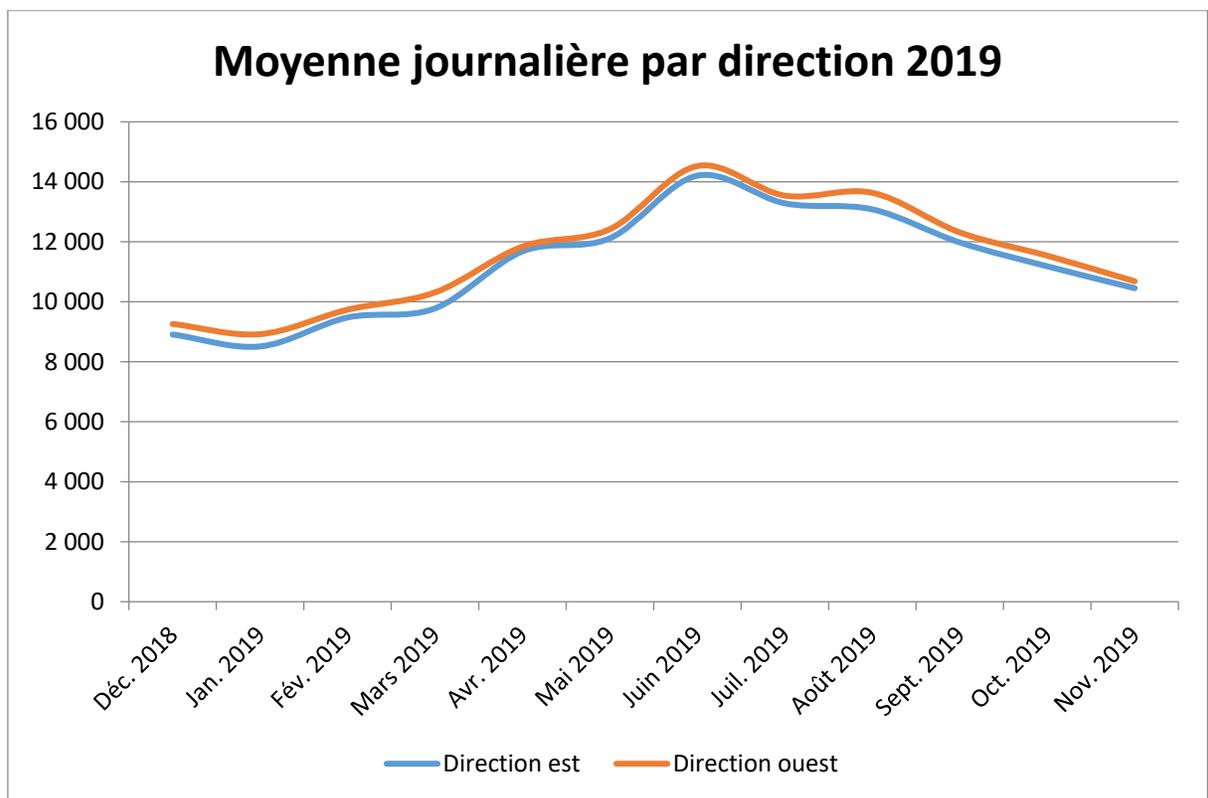
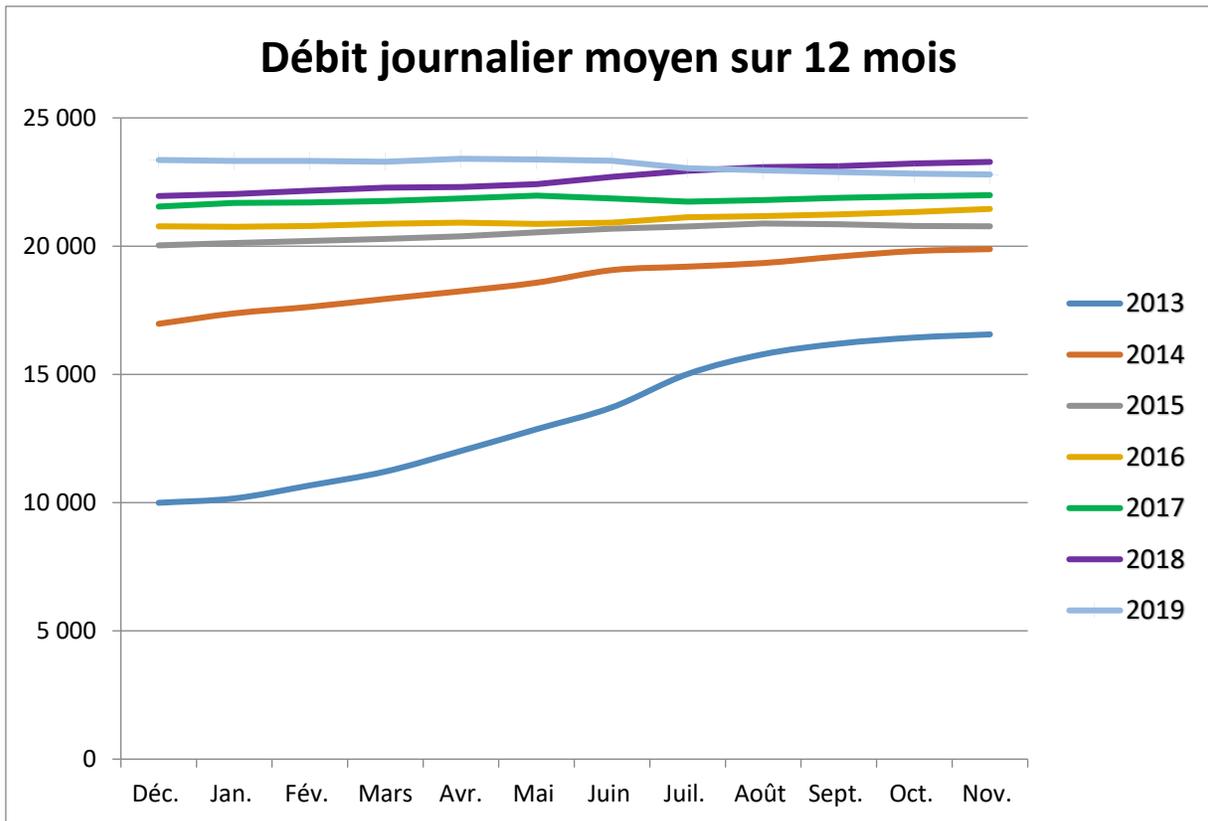
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

Portrait de l'achalandage 2019					
Mois**	Achalandage mensuel total	Achalandage quotidien moyen	Achalandage mensuel en direction est	Achalandage mensuel en direction ouest	DJMA*
Déc. 2018	563 208	18 168	276 141	287 067	23 360
Jan. 2019	540 387	17 432	263 853	276 534	23 324
Fév. 2019	537 918	19 211	265 318	272 600	23 322
Mars 2019	622 841	20 092	303 162	319 679	23 290
Avr. 2019	705 591	23 520	350 392	355 199	23 406
Mai 2019	760 758	24 541	375 660	385 098	23 374
Juin 2019	861 976	28 733	426 178	435 798	23 327
Juil. 2019	831 457	26 821	411 756	419 701	23 039
Août 2019	828 110	26 713	405 514	422 596	22 954
Sept. 2019	728 725	24 291	359 345	369 380	22 885
Oct. 2019	704 323	22 720	346 665	357 658	22 825
Nov. 2019	634 057	21 135	313 578	320 479	22 793
Total	8 319 351	22 793***	4 097 562	4 221 789	

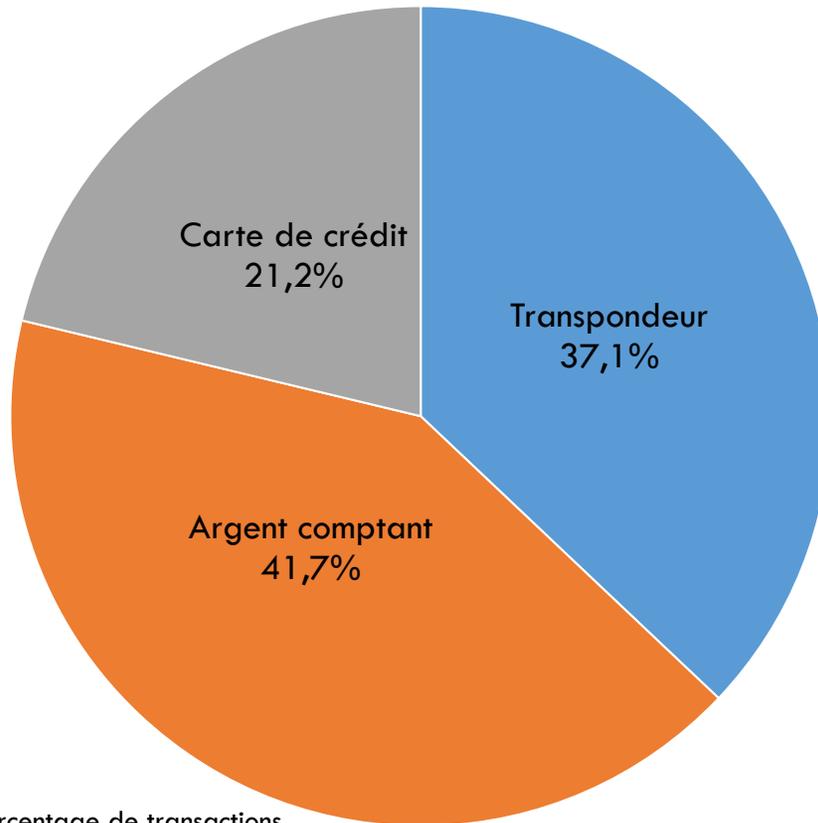
* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

** Ce calendrier de décembre à novembre correspond à l'année d'exploitation

*** Moyenne pour l'année d'exploitation (achalandage annuel total divisé par 365 jours)



Transaction par mode de paiement 2019**



** Exprimé en pourcentage de transactions



3. REVENUS DE PÉAGE

Le 1^{er} février 2019, en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est passé de 1,40 \$ à 1,55 \$ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est passé de 2,10 \$ à 2,30 \$ par essieu.

Les véhicules de catégorie 1 munis d'un transpondeur bénéficient d'une réduction de 0,10 \$ par transaction. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les véhicules électriques éligibles bénéficient d'un rabais de 100% sur le montant du péage.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2019, le seuil de partage des revenus était de 7,9 M \$.

La part recueillie par le Ministère a été de 13,7 M \$. En 2018, ce montant s'établissait à 12,5 M \$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 68 M \$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation, des revenus de péage, etc.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2019 (du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 9 janvier 2019. La [publication du 9 janvier 2019](#) est également disponible sur le site des Publications du Québec.

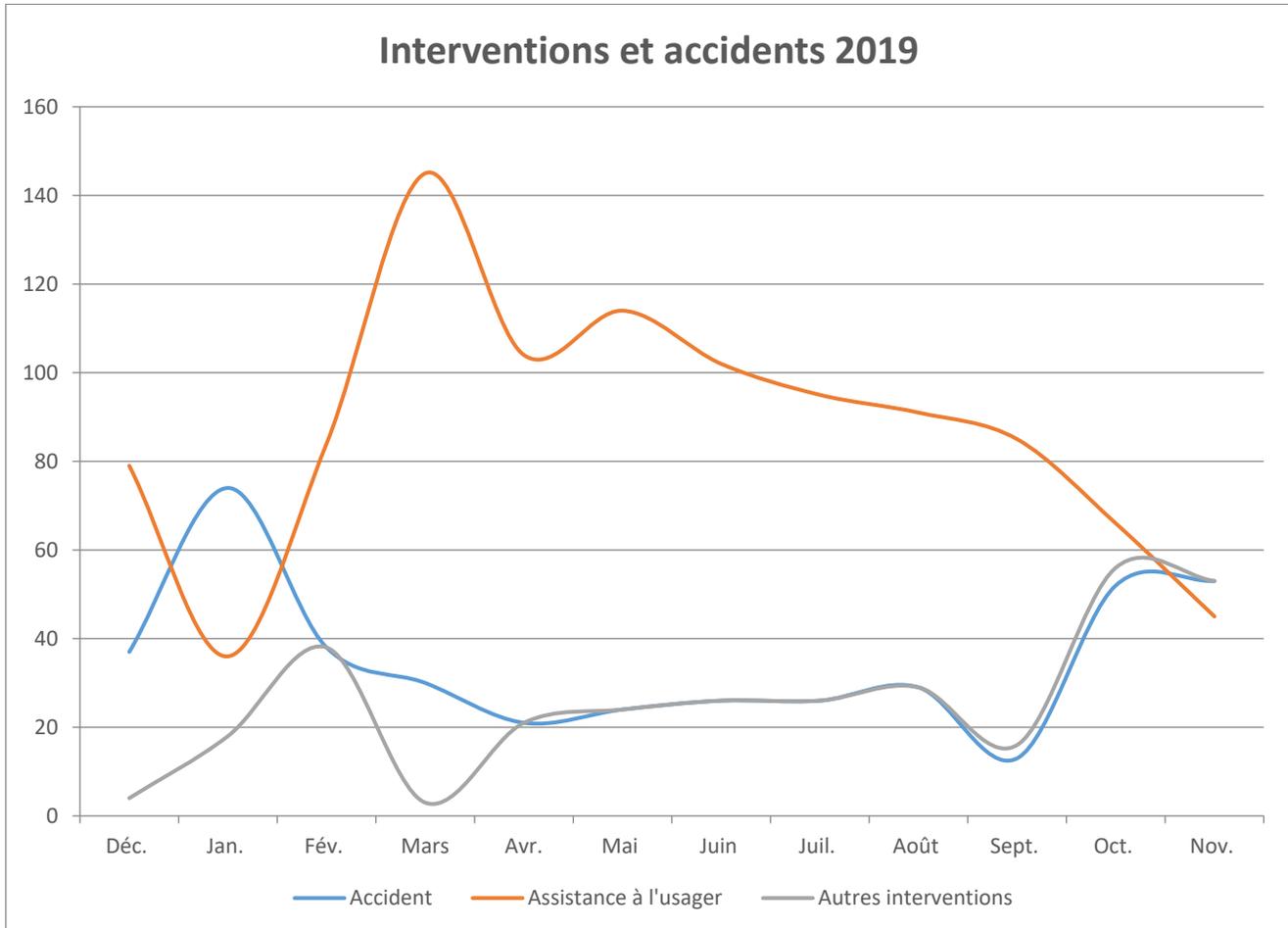
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion de la circulation sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour ramasser des débris, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion de la circulation.

Interventions et accidents 2019			
Mois	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions
Déc. 2018	37	79	4
Jan. 2019	74	36	18
Fév. 2019	38	84	38
Mars 2019	30	145	3
Avr. 2019	21	104	21
Mai 2019	24	114	24
Juin 2019	26	102	26
Juil. 2019	26	95	26
Août 2019	29	91	29
Sept. 2019	13	85	16
Oct. 2019	52	66	56
Nov. 2019	53	45	53
Total	423	1 046	314



4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2019, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection annuelle de l'ensemble des structures;
 - Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;
- L'inspection générale de 8 structures (4 ponts et 4 murs de soutènement) situées à Saint-Constant;

- Les inspections régulières de l'ensemble des équipements de la route (glissières, éclairage, drainage, signalisation, espaces verts, etc.).
- Relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30; un relevé effectué en été et un autre en hiver. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence, de l'orniérage et de la rugosité, afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route.

4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, réparation de glissières, enlèvement de graffiti, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux significatifs suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2019 :

- Imperméabilisation de la dalle de béton sur le pont Madeleine-Parent en direction est à Beauharnois;
- Imperméabilisation des dalles de béton dans la bretelle A-30 ouest vers A-20 ouest à Vaudreuil-Dorion;
- Imperméabilisation de la dalle de béton dans le Tunnel Soulanges en direction ouest à Les Cèdres;
- Réparation d'une fuite dans une conduite à la station de pompage Jean-Leman à Candiac; et
- Réparation d'un joint au niveau de la Rivière à la Tortue à Saint-Constant.

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

5.1 Portrait des comptes clients

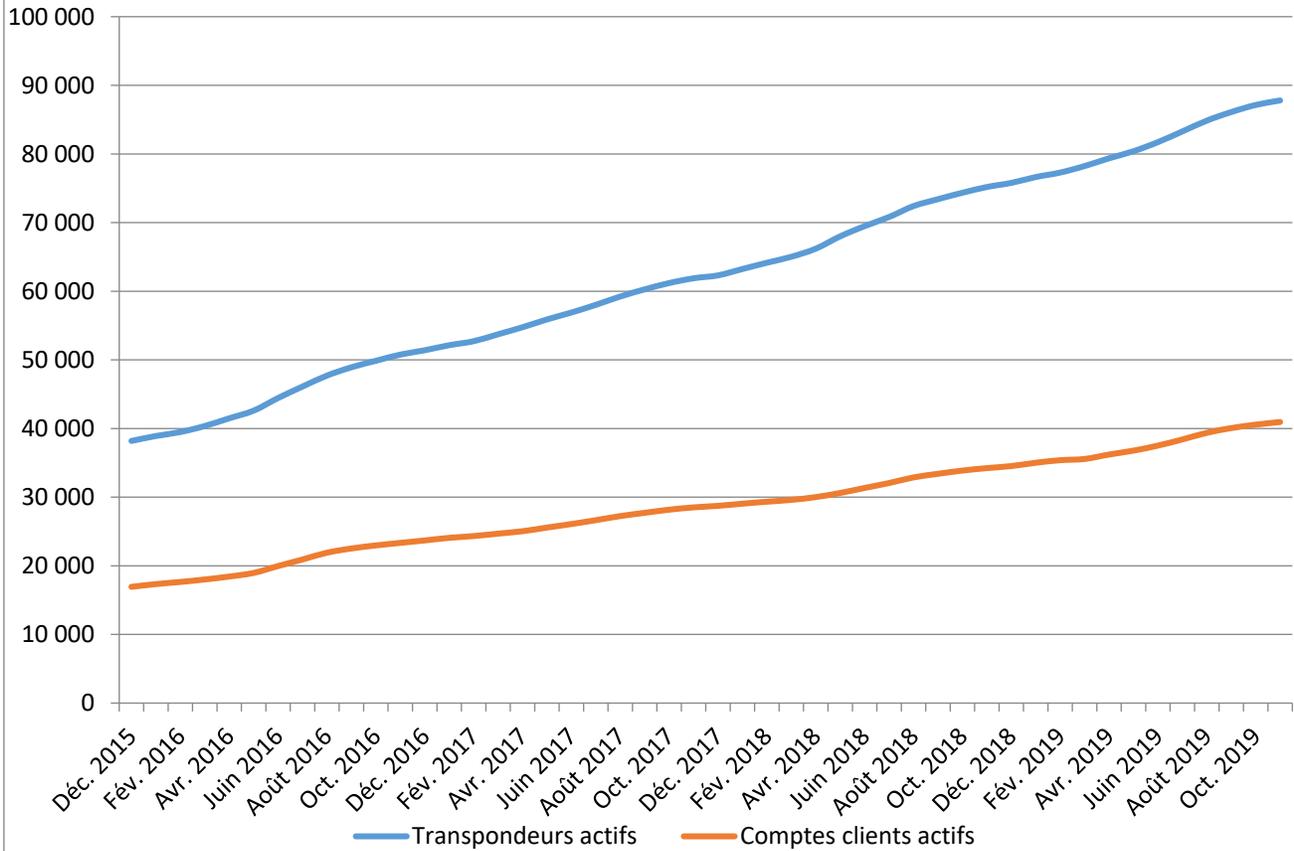
En 2019, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 87 800, répartis parmi environ 41 000 comptes clients. Ces chiffres sont toujours en progression en comparaison avec 2018 (respectivement 75 200 transpondeurs actifs pour 34 200 comptes actifs à la fin de l'année d'exploitation précédente).

Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 37,1 % de l'ensemble des transactions au poste de péage de l'autoroute 30.

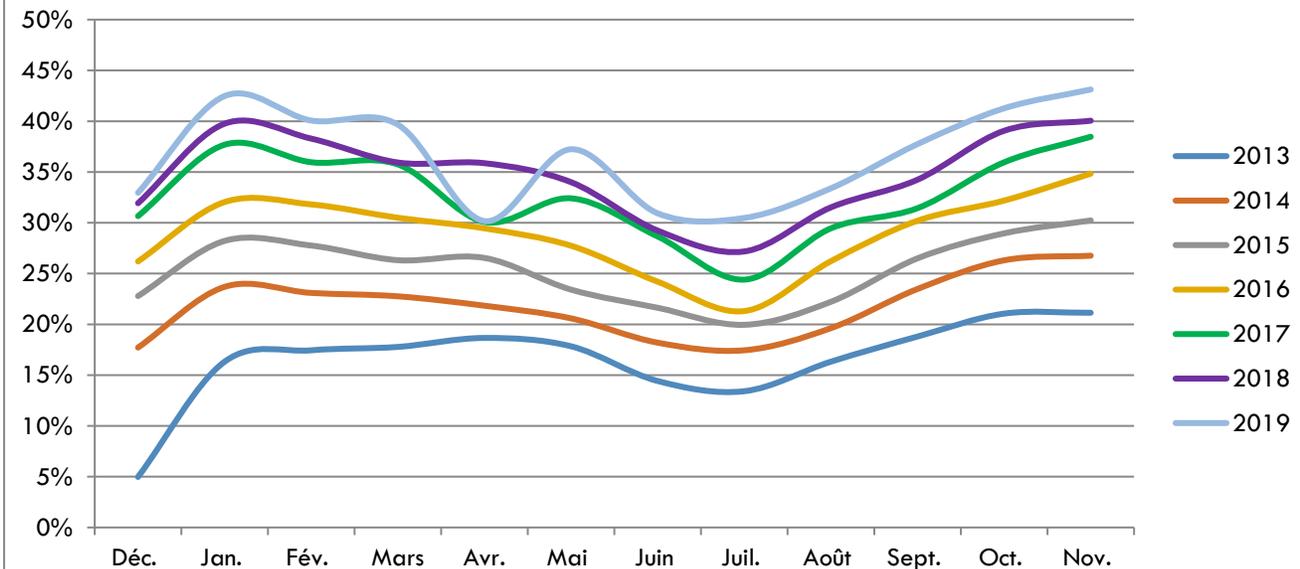
Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

Portraits des comptes clients 2019			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur par mois
Déc. 2018	75 788	34 529	33%
Jan. 2019	76 637	35 013	42%
Fév. 2019	77 291	35 384	40%
Mars 2019	78 236	35 567	40%
Avr. 2019	79 371	36 211	30%
Mai 2019	80 398	36 782	37%
Juin 2019	81 724	37 514	31%
Juil. 2019	83 282	38 407	30%
Août 2019	84 858	39 373	33%
Sept. 2019	86 104	40 059	38%
Oct. 2019	87 139	40 564	41%
Nov. 2019	87 797	40 948	43%

Portrait des comptes clients actifs



Taux de transactions avec transpondeur



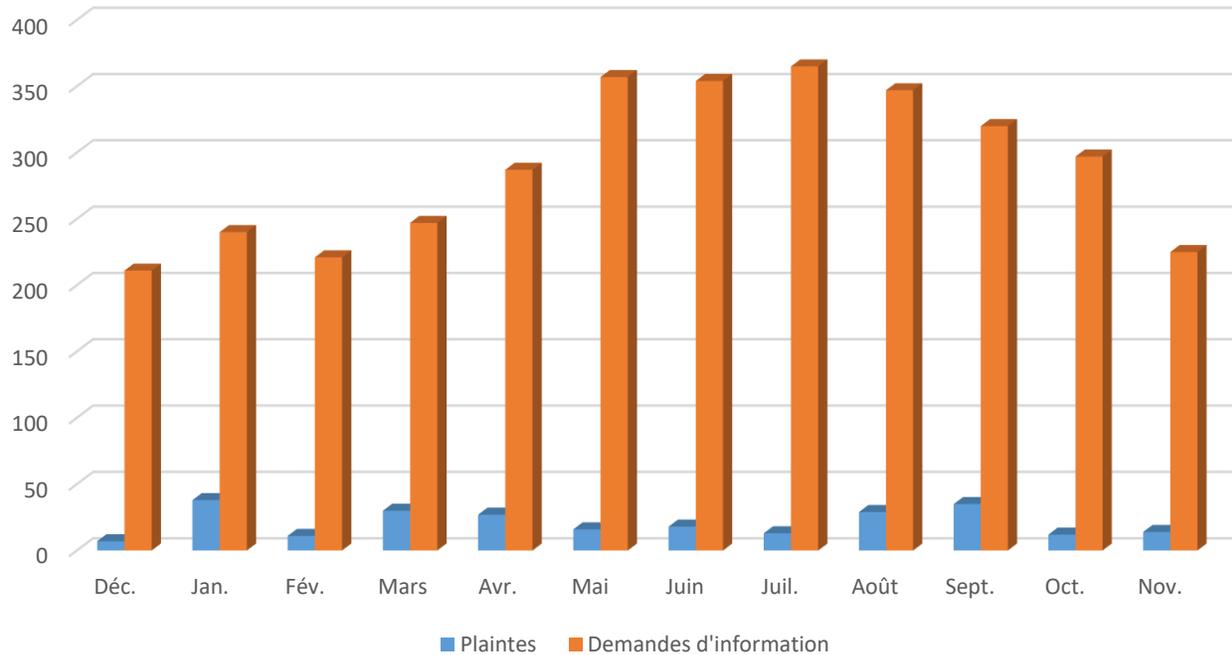
5.2 Plaintes

En 2019, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet www.a30express.com) 250 plaintes ainsi que 3 471 demandes d'information ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications est traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h.

Plaintes et demandes d'information 2019		
Mois	Plaintes	Demandes d'information
Déc. 2018	7	211
Jan. 2019	38	240
Fév. 2019	11	221
Mars 2019	30	247
Avr. 2019	27	287
Mai 2019	16	357
Juin 2019	18	354
Juil. 2019	13	365
Août 2019	29	347
Sept. 2019	35	320
Oct. 2019	12	297
Nov. 2019	14	225
Total	250	3 471

Plaintes et demandes d'information 2019





Annexe 1

Grille tarifaire :

Grille tarifaire du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2019 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION EST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION OUEST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu	2,30\$		2,30\$		2,30\$		2,30\$				2,30\$				2,30\$	
Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,55\$		1,55\$		1,55\$		1,55\$				1,55\$				1,55\$	
Catégorie C, tarif par essieu	2,30\$		2,30\$		2,30\$		2,30\$				2,30\$				2,30\$	
Rabais applicable par passage sur le montant des péages pour tous les véhicules routiers de Catégorie B équipés d'un transpondeur valide	0,10\$		0,10\$		0,10\$		0,10\$				0,10\$				0,10\$	

PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2019 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES				
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte en ligne	0,00\$	0,00\$	0,00\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte par la poste	2,90\$	2,90\$	2,90\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par véhicule, pour les véhicules visés à l'article 4 du <i>Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé</i> (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	2,90\$	2,90\$	2,90\$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2019 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais pour le recouvrement du tarif de péage advenant le défaut de paiement du tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 dans le cas où un délai supplémentaire de 48 heures est accordé pour effectuer le paiement	8,00\$	8,00\$	8,00\$
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	10,00\$	10,00\$	10,00\$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	5,00\$	5,00\$	5,00\$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur général de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.



Marc Desserrières